

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

26-01-14

Dossier complet le

26-01-14

N° d'enregistrement

F08214 P06 86

1. Intitulé du projet

Réaménagement de la voûte ouest située sous le centre d'échange de Perrache, en voie mode doux

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Grand Lyon

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
7° b	Ouvrages d'art Tunnels et tranchées couverts d'une longueur < à 300 mètres.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

- Aménagement d'une voirie routière dite "voûte Ouest de Perrache" en voie modes doux et démolition d'une partie des ouvrages entre la gare et le centre d'échanges.
- Suppression du caractère "tunnel routier".

4.2 Objectifs du projet

- Réaliser une liaison piétonne entre la place Carnot et la place des Archives afin de mettre en relation directe, le nord et le sud de la presqu'île.
- Améliorer l'accès aux transports en commun.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Redistribution des flux véhicules à l'ouest vers le quai Rambaud et à l'est vers la rue Delandine ; l'aménagement de voirie permettant cette réorganisation est la mise à sens unique et la création d'une voie de stockage supplémentaire quai Rambaud. Les travaux sont prévus sur 3 ans entre 2016 et 2019. La voûte ouest de Perrache sera réaménagée comme suit :

- au sud, le cours Charlemagne sera aménagé en aire piétonne à partir du cours Suchet (seuls les véhicules de secours grand gabarit seront autorisés à circuler dans la voûte ouest),
- dans la partie centrale (entre gare et centre d'échanges, démolition des éléments en superstructures et suppression de la couverture sur x m ?
- dans la partie nord, ouverture de la voie sur la place Carnot par démolition et création d'une trémie d'ouverture permettant l'accès direct au CELP (Centre d'Echanges de Lyon Perrache).

Durée estimée des travaux : X mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Voûte ouest aménagée pour les modes doux (piétons et cycles), une piste cyclable sera aménagée séparément des flux piétons.

Seuls les véhicules de secours grand gabarit (véhicules grande échelle) seront autorisés à circuler sur la voie mode doux : voie pompiers aménagées séparément des flux piétons.

Bornes d'accès pompiers installées à l'entrée sur de la voûte ouest commandées par la caserne Confluence située cours Suchet.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Concertation préalable au titre de l'article L.302 du code de l'urbanisme.
- Etude d'impact et enquête publique : procédure au cas par cas.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

- Etude d'impact et enquête publique.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface existante voûte ouest	2700 m2
Surface aménagée voûte ouest	2700 m2
Surface créée	0 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Cours Charlemagne
Section nord
69002 Lyon

Coordonnées géographiques¹

Long. 1842078512085

Lat. 5178735242553

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui



Non



4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui



Non



4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui



Non



Si oui, de quels projets se compose le programme ?

- Projet de réaménagement sous maîtrise d'ouvrage Grand Lyon
- Aménagement des espaces publics aux abords du Pôle d'Echanges de Lyon Perrache
 - Aménagement en aire piétonne du cours Charlemagne entre le cours Suchet la place des Archives.
 - Aménagement des places entre la gare SNCF et le CELP
 - Aménagement place Carnot Sud
 - Projet de réaménagement du CELP

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Section Sud (sous la gare de Perrache) : zone USP
Section Nord (sous le CELP) : zone UA

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU-H du Grand Lyon, approbation 2005, modification n°10 - 2013

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Classement bruit des voies dans le PLU du Grand Lyon. Catégorie 3 pour le cours Charlemagne. Catégorie 1 pour les voies ferrées.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet situé hors zone ZPPAUP et hors périmètre archéologique.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI : projet situé hors zone innodable mais dans une zone de remontée de nappe, côté place des Archives, place Perrache et place Carnot.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Gare et parvis situés dans le périmètre de protection de l'hôtel château Perrache inscrit à l'inventaire des monuments historiques (hall d'entrée classé)
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La voûte ouest est située hors périmètre inscrit par l'UNESCO mais dans une zone tampon destinée à la réservation des abords du site.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Incidences sur le classement bruit de la partie Charlemagne nord : diminution des nuisances du fait de la réduction des flux automobiles. Les travaux de démolition des éléments de superstructures entre la gare et le CELP génèrent du bruit pendant le chantier. Les espaces publics sont concernés par les bruits de la gare ferroviaire.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>- Emissions lumineuses générées par l'aménagement de la voie mode doux : de l'éclairage public sera aménagé sur le cheminement.</p> <p>- Emissions reçues : éclairage public et éclairage de la gare aux heures d'ouverture de la gare (excepté entre 0h et 4h).</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les rejets hydrauliques ne sont pas substantiellement modifiés par rapport aux rejets actuels mais leur qualité sera améliorée du fait de la suppression de trafic automobile et de la pollution des eaux de ruissellement que le trafic engendre.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>- Modifications des usages de la voie routière en voie mode doux.</p> <p>- Sécurisation des usages piétons et cycles par un partage de l'espace selon les modes.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

- Aménagement de la gare (parvis nord, sortie sud, modification des accès)
- Aménagement des espaces publics

==> Le projet d'aménagement de la voûte Ouest en voie mode doux est mené parallèlement au projet de réaménagement de la gare de Perrache sous maîtrise d'ouvrage SNCF Gares et Connexion. La coordination des maîtres d'ouvrage permet de garantir le maintien des conditions d'exploitation de la gare et du centre d'échanges de Perrache. Le projet d'aménagement de la voie modes doux n'a pas d'incidences avec le projet de réaménagement de la gare, menée par la SNCF.

==> Le projet de réaménagement de la gare de Perrache a fait l'objet d'une procédure au cas par cas menée par Gares et Connexions auprès du CGEDD qui a rendu sa décision en date du 10//12/2013. Cet avis précise que le projet SNCF n'est pas soumis à étude d'impact.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet porte essentiellement sur un changement d'usage et un réaménagement supprimant la dimension tunnel de la voûte ouest de Perrache. Il est accompagné par un réaménagement des espaces publics autour de la gare et du centre d'échanges visant à améliorer le confort et la lisibilité des circulations piétonnes et des accès aux transports en commun.

Les impacts du projet sur l'environnement seront effectivement limités compte tenu de son insertion en zone urbaine artificialisée tant en phase travaux (incidences temporaires) qu'après l'achèvement de ceux-ci (incidences permanentes) et que pour ces raisons, la réalisation d'une étude d'impact ne devrait pas être nécessaire.

PROJET DE LOI
N° 1000

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

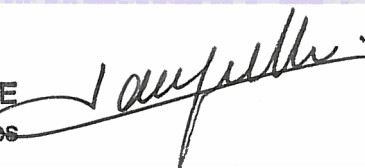
Lyon

le,

22 janvier 2014

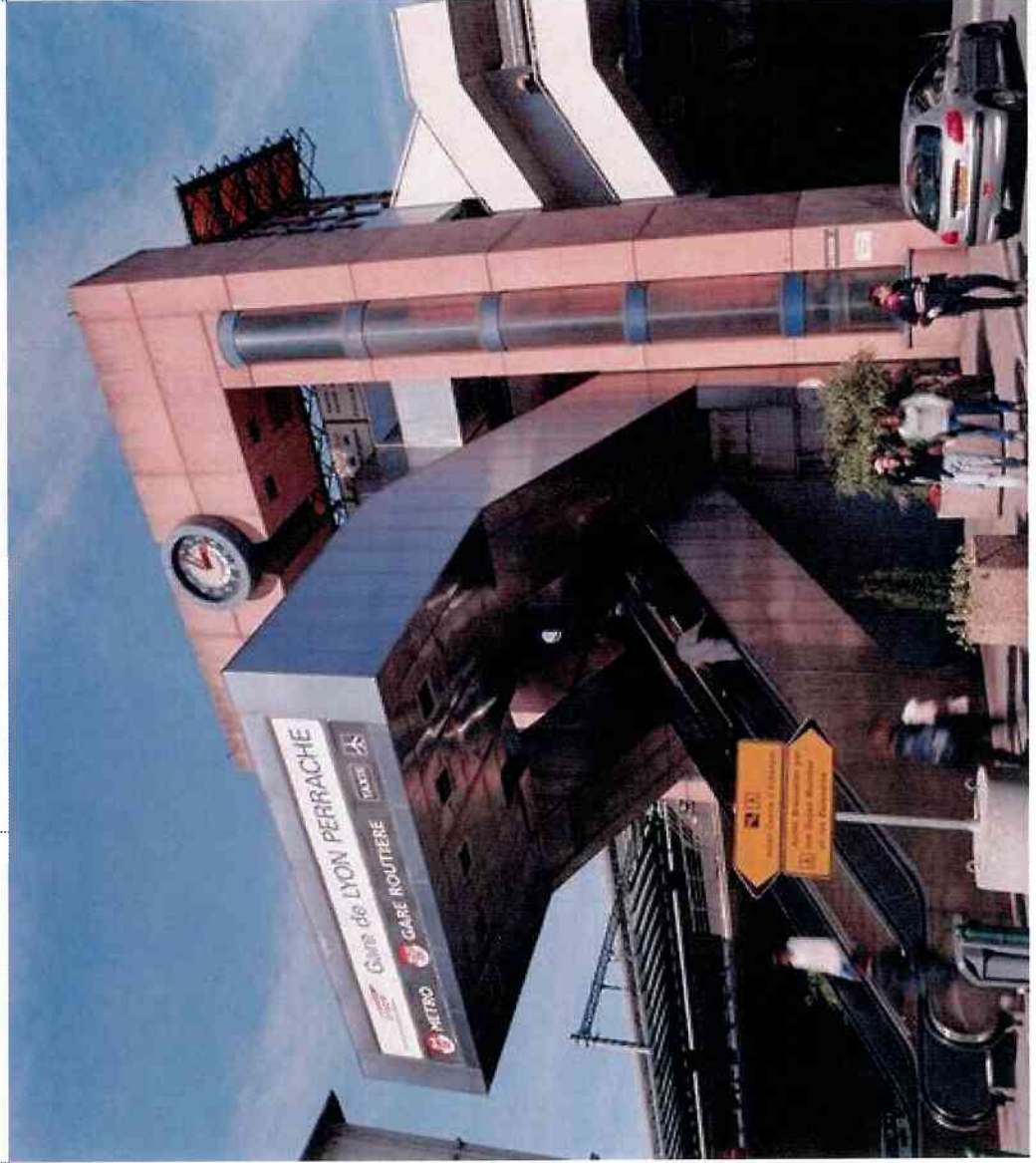
Signature

Laurence TANGUILLE
Chef du service études



RÉAMÉNAGEMENT DE LA VOÛTE OUEST EN VOIE MODES DOUX

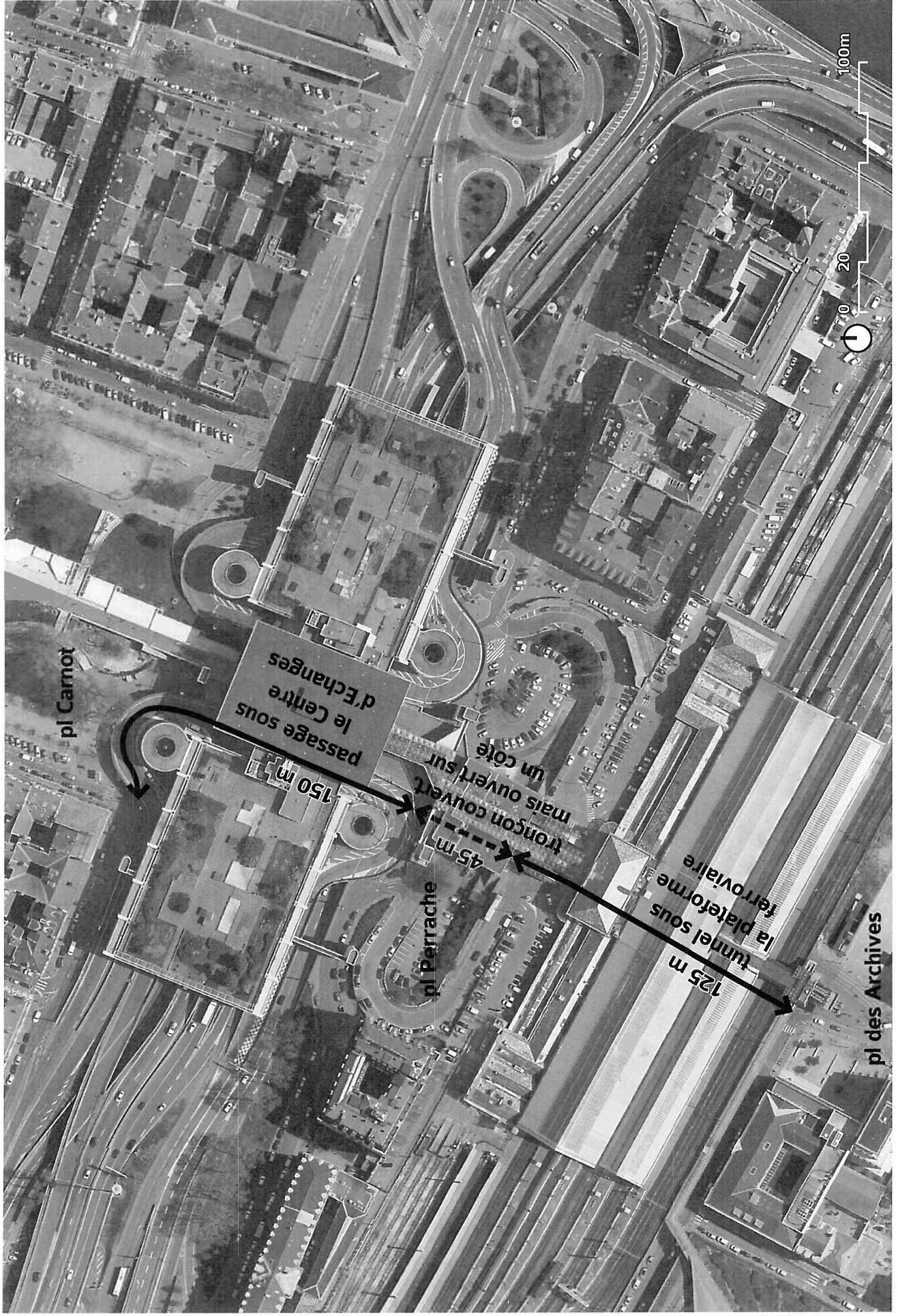
Demande d'examen au cas par cas préalable à l'étude d'impact
Annexes



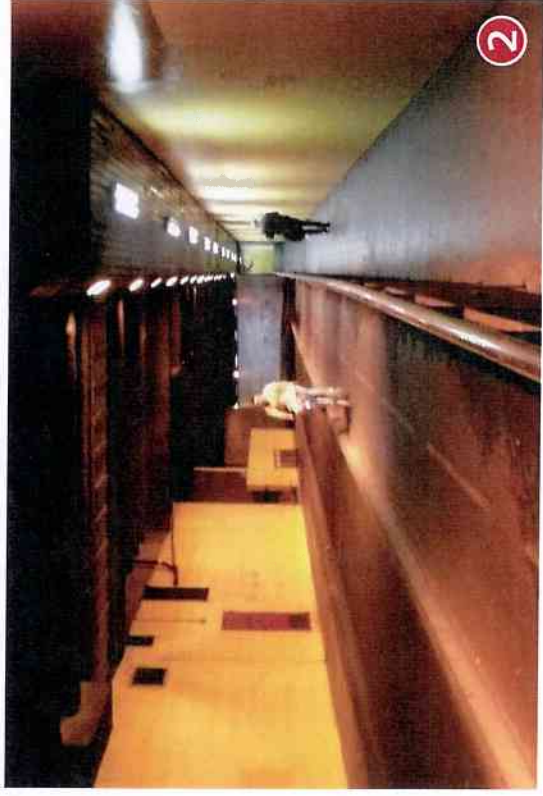
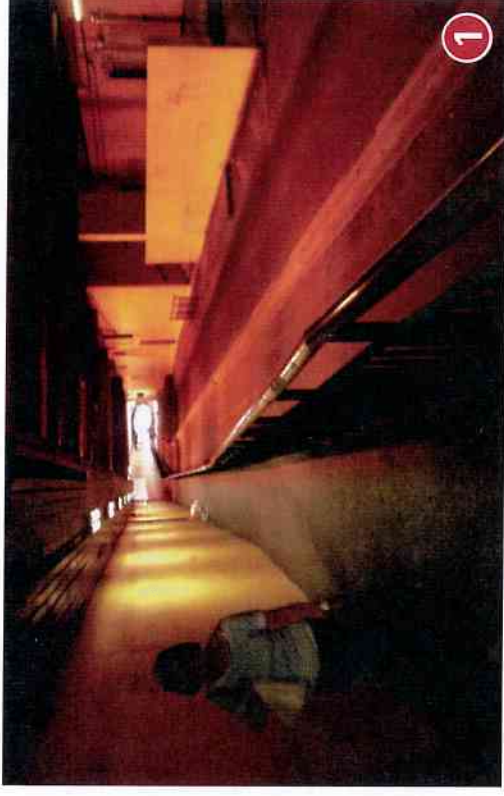
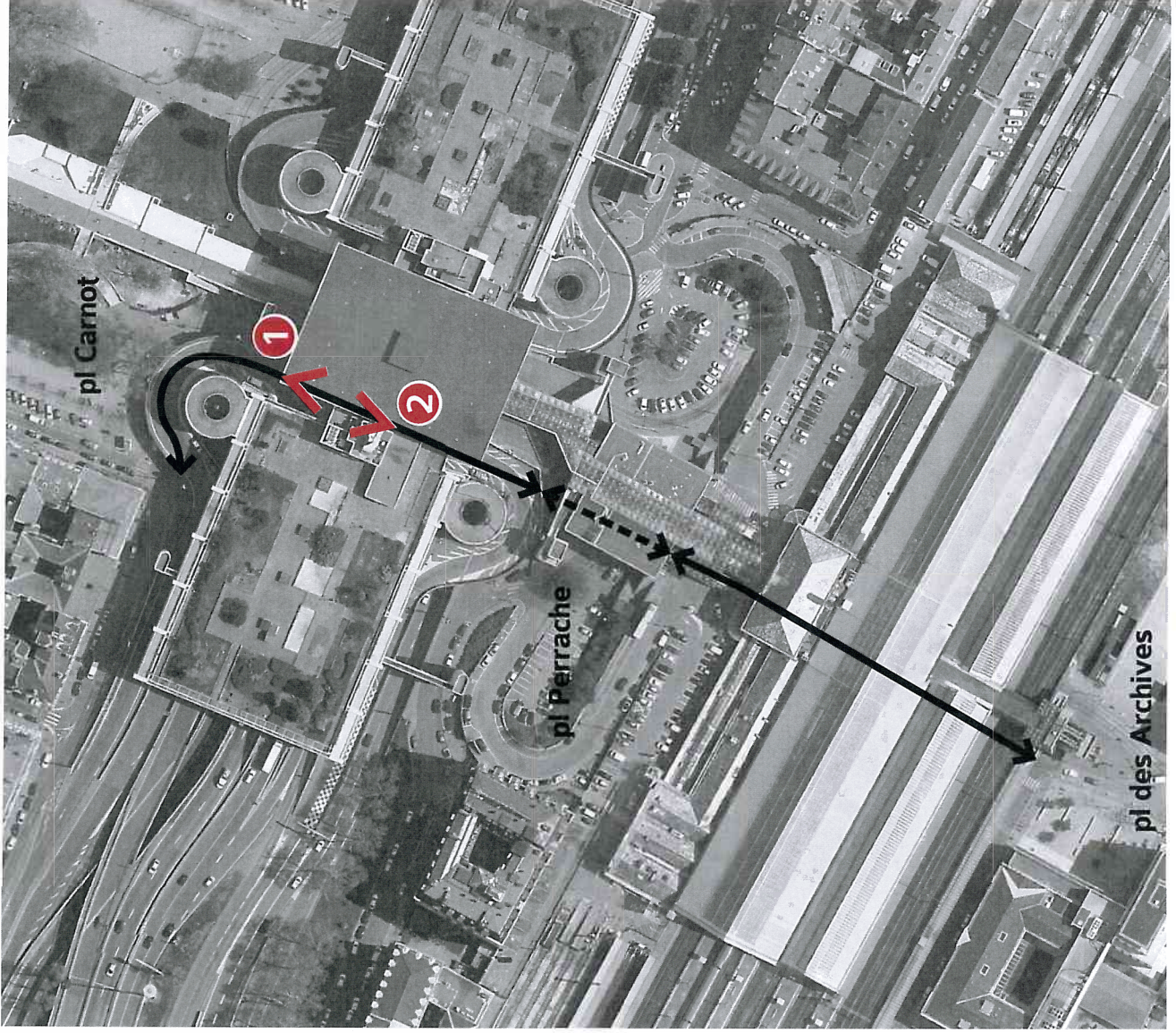
ANNEXE 2 - Plan de situation / presque île de Lyon



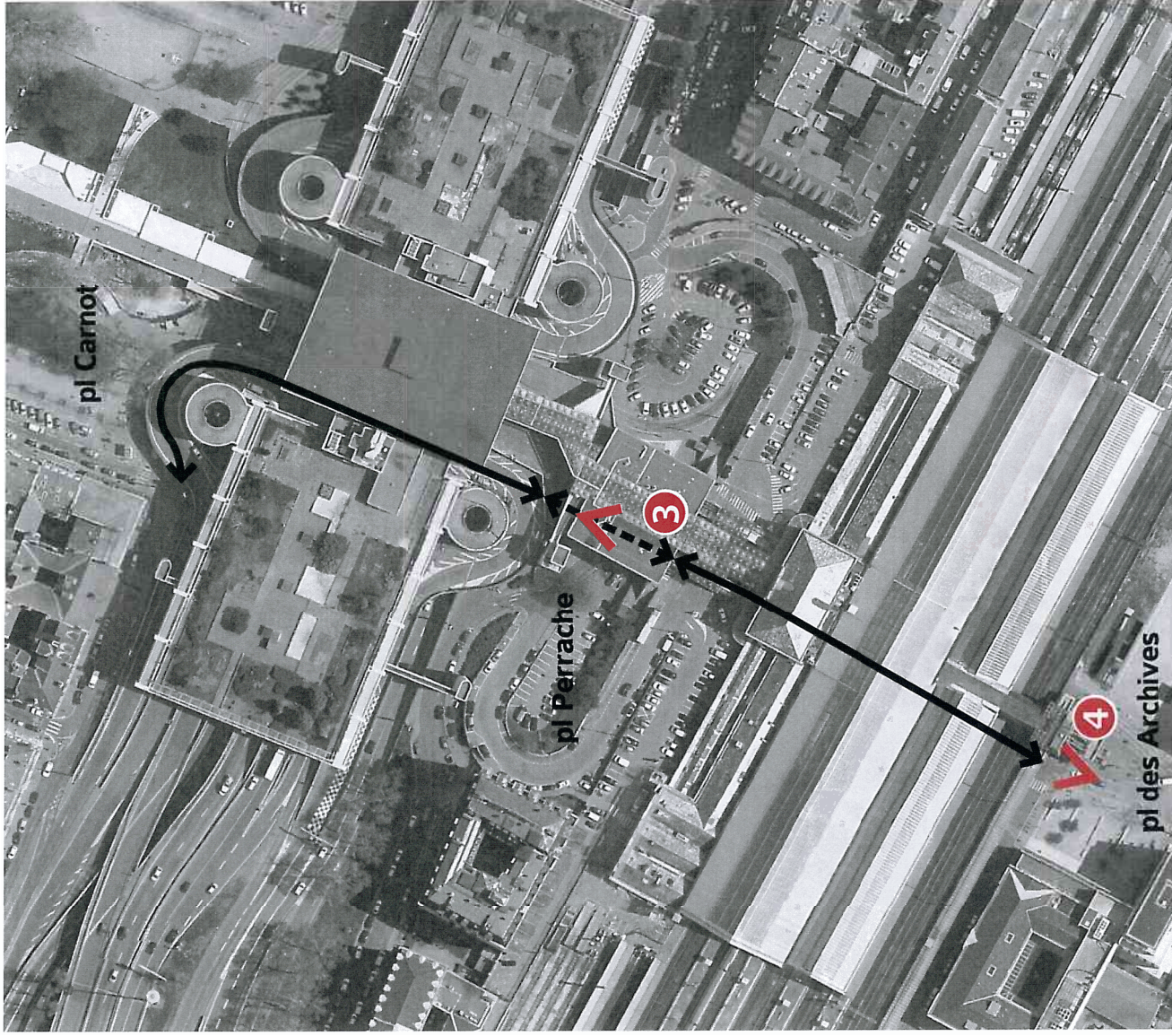
ANNEXE 2 - Plan de l'existant

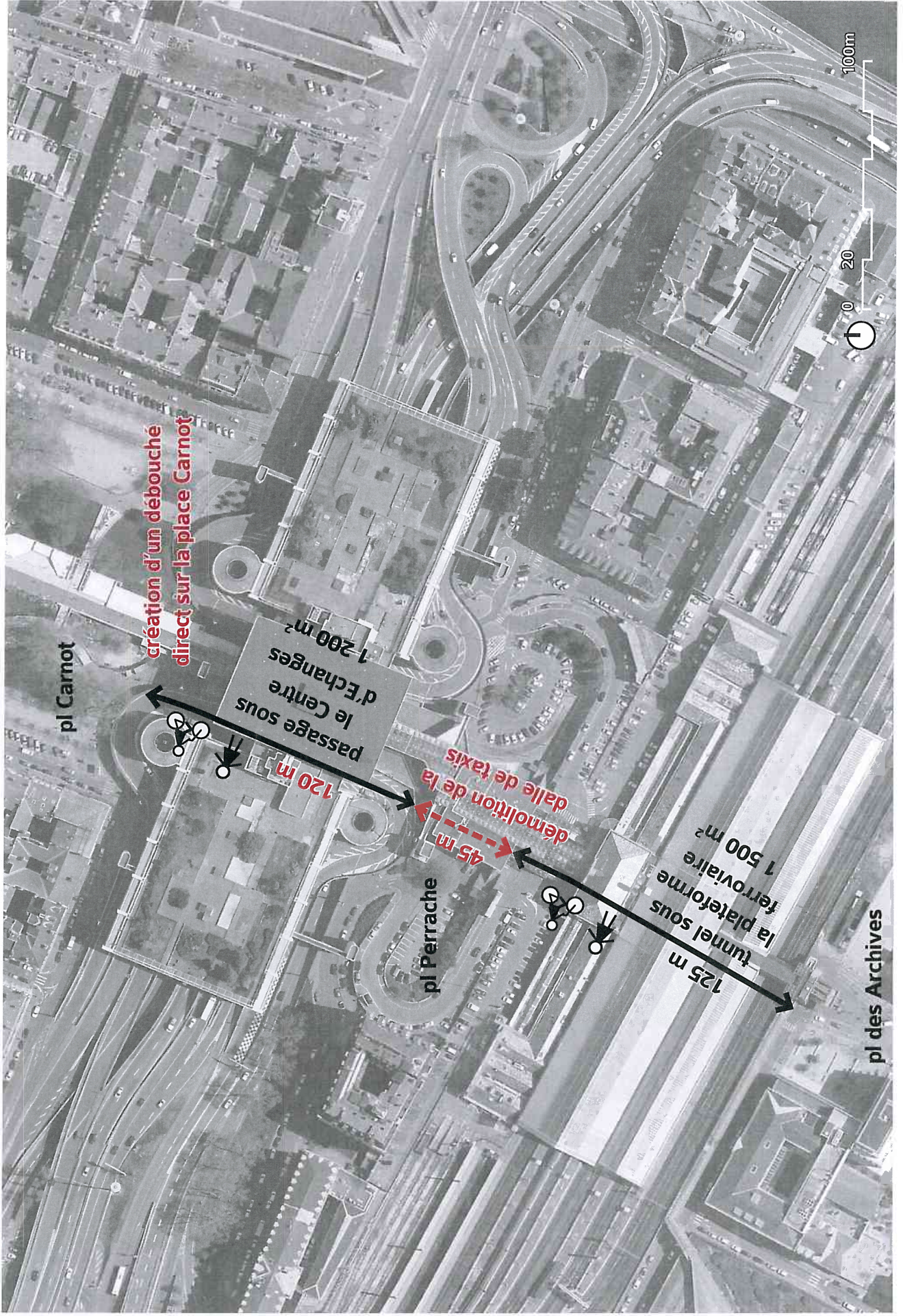


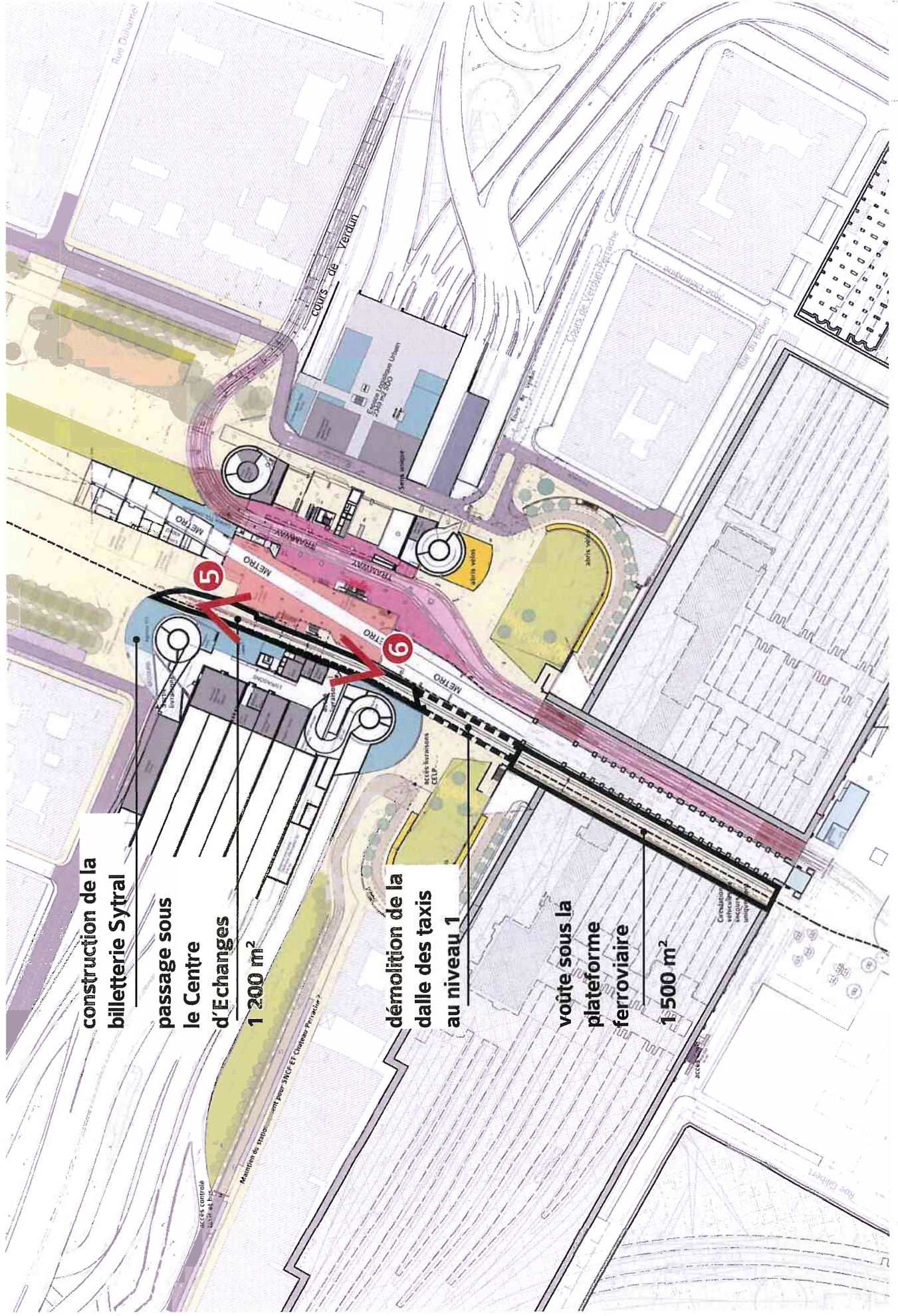
ANNEXE 3 - Photographies de l'existant



ANNEXE 3 - Photographies de l'existant





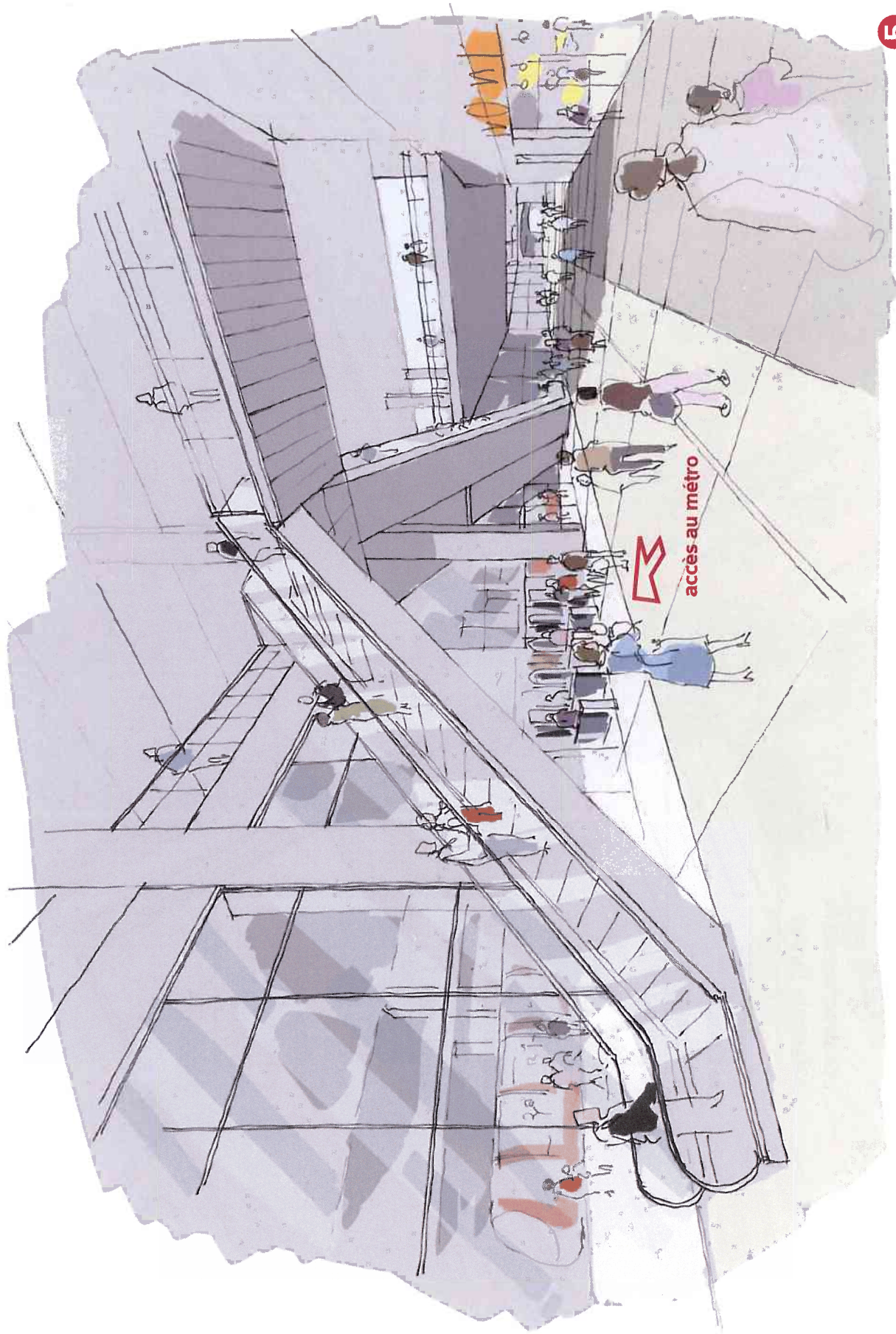


construction de la
billetterie Sytral

passage sous
le Centre
d'Echanges
1 200 m²

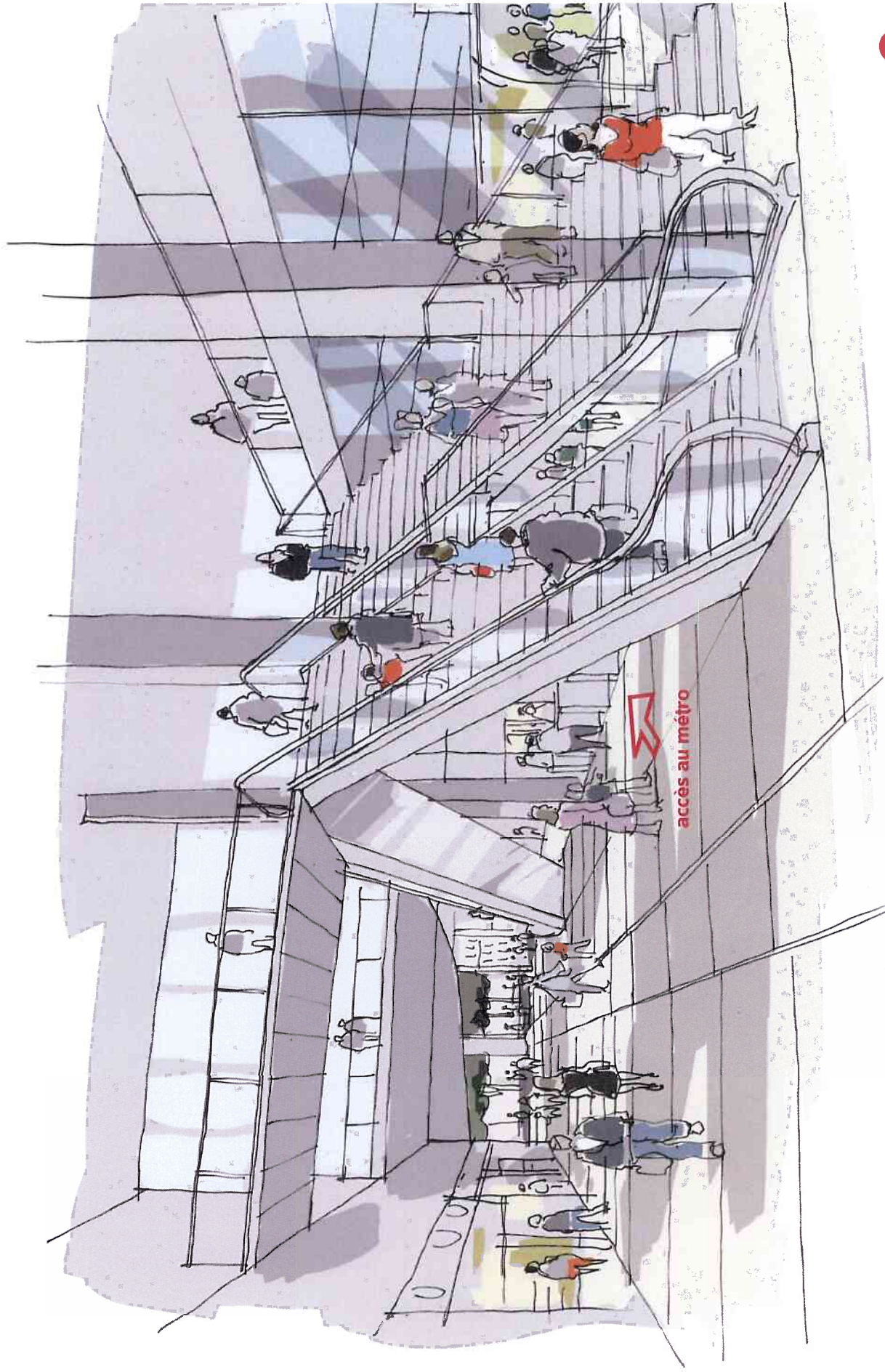
démolition de la
dalle des taxis
au niveau 1

voûte sous la
plateforme
ferroviaire
1 500 m²



5

dans le Centre d'Echanges: vue vers la place Perrache



dans le Centre d'Échanges: vue vers la place Carnot

6

